

Publics en reprise d'études, n'hésitez pas à consolider les dossiers à partir de la **fiche de suivi qui peut être jointe au dossier jusqu'au 3 avril.**

Qu'est-ce que la fiche de suivi d'un projet de réorientation ou de reprise d'études ? Si vous êtes en réorientation ou reprise d'étude, cette fiche de suivi vous permet de valoriser les démarches que vous avez effectuées pour votre nouveau projet d'étude. Elle pourra être complétée par l'une des structures d'orientation suivantes :

- le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (SCUIO) de votre établissement
- un service équivalent dans une école ou un établissement
- un Centre d'Information et d'Orientation
- les missions locales
- les Centres d'information et de documentation jeunesse ou encore les cités des métiers

Cette fiche est facultative : elle est associée à chaque vœu que vous formulez sur Parcoursup dans la rubrique « fiche de suivi d'un projet de réorientation ou de reprise d'études ».